



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 21 novembre 2011**

Délibération n°2011-30

Budget 2012

Vu le décret 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Universités européennes de Bretagne »,

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

Le budget 2012 de l'UEB est établi et présenté dans le document « rapport budget 2012 » joint en annexe

Il est demandé au conseil d'administration d'adopter ce projet de budget.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 24
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

G. CATHELINEAU

Pièces jointes au présent document : un dossier « rapport budget 2012 »

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 13 décembre 2011